



Personnels Administratifs

Compte-rendu CAPA SAENES du 9 Juin 2020

Vos élu.es à la Commission Administrative Paritaire Académique

Agnès Plessis elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Thierry Fourage elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Déclaration des élu.es CGT à la CAPA des SAENES du 9 juin 2020

Situation générale

C'est dans un contexte exceptionnel et des conditions exceptionnelles que la CAPA SAENES des listes d'aptitude et promotions se déroule.

Pour commencer, nous tenons à remercier les collègues de la DIPATE, titulaires, contractuels ou vacataires pour leur travail au quotidien dans ces conditions très difficiles. Nous rappelons qu'ils doivent pouvoir exercer leurs missions avec des mesures de protection strictes même si la poursuite de leur travail n'a pas fait l'objet de la même médiatisation que celle des enseignants. Nous rappelons également que nous sommes à leurs côtés pour revendiquer des meilleures conditions de travail dans les services et des postes statutaires supplémentaires.

Cette CAPA virtuelle est aussi pour nous l'occasion de dénoncer, de nouveau, la réforme de la fonction publique qui ne permet plus aux élus des personnels de représenter et de défendre les collègues auprès du Rectorat.

Cette période de confinement a plongé brutalement la majorité des collègues dans la découverte du télétravail. Nous réitérons notre demande initiale qu'une information préventive à l'ensemble des personnels sur les modalités du télétravail soit faite dans chaque service, ce qui est la moindre des choses en tant qu'employeur responsable de la santé mentale et physique des personnels.

Cette expérimentation forcée a fait sauter bien des verrous et des a priori sur la capacité des agents de l'Education Nationale à télé-travailler. Beaucoup ont été convaincus de son utilité sur le plan de la santé des personnels, de sa dimension écologique car limitant les déplacements, de la capacité des agents à travailler en autonomie tout en conservant un collectif de travail. C'est la raison pour laquelle le télétravail doit être encadré. Ce collectif de travail, nous y sommes très attachés à la CGT pour des raisons tant sociales que professionnelle mais bien évidemment syndicale.

C'est pour cela que nous demandons qu'un bilan et une analyse complète soit faite de cette expérience dans notre académie. Il est également indispensable que l'employeur dote les télétravailleurs du matériel

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

nécessaire (équipement informatique, téléphonie, bureau, chaise..) pour un exercice respectant les conditions de travail.

Cette pandémie met à nouveau le doigt sur les carences de l'Education nationale en termes de santé des personnels et élèves. Il est indispensable que des postes soient créés et pourvus pour densifier le nombre de médecins et infirmiers, et que ceux-ci restent des personnels à part entière de l'Education Nationale.

A plusieurs reprises, le Ministère a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle destinée aux personnels travaillant sur site et en télétravail. Au fur et à mesure des annonces, les critères se sont restreints et il est désormais question, pour déterminer les éligibles, d'agents exposés à des situations particulières et notamment le surcroît d'activité. Comment vont être définis ces critères de façon objective et combien d'agents cela va-t-il concerner dans notre Académie et au plan national ?

Une chose est sûre en revanche, c'est que l'ensemble des personnels ont contribué, d'une façon ou d'une autre à faire fonctionner l'Education nationale pendant cette période de confinement, et ce, dans des conditions parfois difficiles. Qu'ils aient été en ASA, en télétravail ou sur site, les agents n'ont pas fait de choix mais ont subi la situation dans tous les cas de figure.

A ce titre, aucun collègue ne doit se voir stigmatiser ou reprocher d'avoir été « en vacances pendant que les autres travaillaient ».

Qu'il s'agisse d'une prime qui finalement risque de ne pas concerner grand monde ou d'une médaille pour les personnels soignants, ce ne sont pas ces mesurette que nous attendons.

Après des années de politiques d'austérité fortement préjudiciables au pouvoir d'achat des agent.e.s de la fonction publique et à leurs carrières, il faut à présent dégeler sans délai la valeur du point d'indice, arrêter un plan comportant les mesures générales de nature à compenser les pertes intervenues et revaloriser les carrières des agents de la fonction publique et en particulier les corps et cadres d'emploi à prédominance féminine.

Investi.e.s de manière exemplaire dans la tourmente actuelle, dans la lumière ou dans l'ombre, tous les salarié.e.s de la fonction publique doivent être reconnu.e.s et ne plus être considéré.e.s comme une variable d'ajustement économique.

Il nous paraît plus juste et efficace d'investir dans le pouvoir d'achat des agent.e.s alors que le gouvernement choisit de verser des milliards d'euros à un certain nombre de grandes entreprises qui ne les utilisent que pour entretenir, quelles que soient les circonstances, la spéculation boursière.

Des ratios de promotion faibles et des concours en baisse

Et c'est bien ce qui nous occupe ce jour en CAPA, où nous dénonçons le faible nombre de postes offerts au concours et la baisse des possibilités d'avancement via la liste d'aptitude.

Tout ceci ne va pas ni le sens de la résorption de la précarité ni ne contribue à favoriser massivement l'avancement des agents malgré le discours d'un Ministre qui assure pourtant que ses pensées vont aux personnels de l'ombre, sans pour autant requalifier les personnels et augmenter les salaires !

En effet, 9 possibilités seulement sont offertes contre 13 l'année dernière et 15 en 2018 pour 161 dossiers déposés soit à peine 6 % de possibilités de promotions contre 8% l'année dernière.

De la même manière, au tableau d'avancement, selon les informations qui nous ont été communiquées en amont de la CAPA :

seul.es 14 SAENES classe normale pourront passer classe supérieure sur 232 promouvables.

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

Seul.les 9 SAENES classe supérieure (soit 2 de moins qu'en 2019) pourront passer classe exceptionnelle sur 174 promouvables.

Comment ne pas comprendre le dépit voire la colère des collègues qui se sentent floués devant aussi peu de possibilités de promotion alors que beaucoup exercent déjà des missions qui relèvent de la catégorie B. Mais cette colère ne doit pas se tromper de cible. C'est le gouvernement et sa politique qui sont responsables de cette pénurie de promotion, pas les quelques collègues promus.

La CGT Educ'Action reste mobilisée pour défendre les intérêts des travailleurs-euses et notamment les plus précaires dans cette période et tous les jours d'après !

Les élu.es CAPA SAENES

Agnès Plessis

Thierry Fourage

1/ Approbation des PV des CAPA du 4 avril 2019 et 4 juin 2019

adoptés

2/ Avancement au grade de SAENES de Classe supérieure au titre de 2020

2 avis défavorables ont été remontés à la DIPATE

14 possibilités de promotion.

Critères retenus :

- ancienneté dans le corps de SAENES
- échelon
- ancienneté dans l'échelon

Seuls 6 % des SAENES classe normale passent classe supérieure avec 14 possibilités sur 232 promouvables. Cette année il fallait avoir au moins 18 ans d'ancienneté de corps SAENES (contre 17 ans l'année dernière) pour espérer passer au tableau d'avancement.

Pour la CGT, c'est bien le problème et cela reste très insuffisant au vu du nombre de collègues qui aspirent à une évolution de carrière et de salaire. La CGT Educ'Action revendique des ratios de promus/promouvables de 100 % par corps qui permettront à l'ensemble des personnels d'atteindre le dernier grade avant de partir à la retraite.

Collègues promus

| Nom/Prénom | Lieu d'exercice |
|--------------------------|---|
| BEZIER Delphine | Université Le Mans (72) |
| BABIN Céline | DSDEN Angers (49) |
| MESTAIL Cathy | Université Le Mans (72) |
| MELLINGER Julie | CLG Les Colliberts St Michel en l'Herm (85) |
| MADELAINE Martine | Détachement Min Agriculture |
| SPAGNOLO Muriel | DSDEN Laval (53) |
| JULIEN Marie-Ange | Rectorat de Nantes (44) |
| BAUBRIAU Valérie | Rectorat de Nantes (44) |
| MONGONDROY Catherine | IUT Le Mans (72) |
| PIN Catherine | CFA EN La Roche sur Yon (85) |
| MERCERON Pascale | GRETA Loire Atlantique (44) |
| PEREZ SANVICENTE Pascale | LYC Rosa Parks La Roche sur Yon (85) |
| GAUTIER Sylvie | Rectorat de Nantes (44) |
| JOUBIOUX Karine | Université de Nantes (44) |

3/ Avancement au grade de SAENES de Classe exceptionnelle au titre de 2020:

1 avis défavorable a été remonté à la DIPATE

9 possibilités de promotion.

Seuls 5,1 % des SAENES classe supérieure passent classe exceptionnelle avec 9 possibilités sur 174 promouvables. C'est encore moins de possibilités qu'en 2019 (6% et 11 possibilités). Cette année encore , il fallait avoir plus de 9 ans d'ancienneté dans le grade de SAENES classe supérieure pour espérer passer au tableau d'avancement.

Critères retenus:

ancienneté de grade de SAENES classe supérieure
ancienneté dans le corps
échelon, puis à échelon identique, ancienneté dans l'échelon.

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

Collègues promus

| Nom/Prénom | Lieu d'exercice |
|----------------------|-------------------------------------|
| ROUSSEAU Claude | LPO Leonard de Vinci Montaigu (85) |
| ABASCAL Martine | CLG A de Musset Ecommoy (72) |
| LE GALLAIS Christine | Rectorat de Nantes (44) |
| DUFAUT Pierre | Rectorat de Nantes (44) |
| ROUAULT Nathalie | DSDEN Le Mans (72) |
| FIDRIE Eric | ENSAM Angers (49) |
| LEBEAU Martine | LGT Camille Claudel Blain (44) |
| GANNE Philippe | LGT Réaumur Laval (53) |
| BRANGER Karen | LGT Aristide Briand St Nazaire (44) |

4/ Liste d'aptitude aux fonctions de SAENES au titre de 2020

Le contingent pour l'académie de Nantes est de 9 promotions avec effet au 1er septembre 2020 pour 161 dossiers soit à peine 6 % de possibilités de promotion.

Cela représente 4 possibilités de moins qu'en 2019 et 6 de moins qu'en 2018.

La CGT Educ'Action revendique un plan de requalification ministériel et de fixer la clause de garantie d'accès minimum au corps supérieur à 50 % (pour l'accès aux catégories B et A).

Nous avons pu consulter les dossiers le matin de la CAPA parmi les 161 dossiers, ce qui laisse peu de temps pour tous les lire.

La liste d'aptitude des ADJAENES aux fonctions de SAENES relève d'une savante alchimie entre l'ancienneté (un peu), la mobilité (beaucoup plus), l'avis du supérieur hiérarchique (également beaucoup plus) et du mérite vu selon les critères de l'administration (beaucoup) et l'avis des syndicats (un peu) !

Si les dossiers sont d'abord présentés aux représentants du personnel en fonction de critères objectifs (ancienneté de corps / 10 points pour chaque admissibilité concours A et B / grade / échelon/ ancienneté dans l'échelon/ départage sur date de naissance), c'est ensuite le contenu du dossier qui prime, et les critères sont très subjectifs. Le Secrétaire Général a précisé que les barèmes restent indicatifs et qu'il y a lieu en outre de rechercher un équilibre de promotion entre les différentes structures (Université, EPLE, Rectorat, DSDEN,...).

L'administration présente sa liste et les organisations syndicales interviennent en contre argument. Pour la CGT, il n'était pas question de sanctionner des collègues pour en favoriser d'autres.

Pour l'Université de Nantes, un dossier a été retenu cette année, 3 des services centraux (DSDEN-Rectorat) et 5 en EPLE (2 à l'intendance et 3 en secrétariat)

1 collègue est sur liste complémentaire comme cela était le cas l'année dernière.

Commentaire CGT :

Pour la CGT, c'est bien le faible nombre de possibilités qui est pénalisant et il n'est pas question pour nous d'apporter un jugement de valeur sur le dossier d'un.e collègue en instance.

Nous savons également que tous les collègues ne sont pas traités à la même enseigne selon les services et établissements ; notamment l'attention que portera le supérieur hiérarchique à leur dossier ou sur les possibilités d'évolution qui ne sont pas les mêmes d'un poste à un autre. Dans les profils particuliers, par exemple, être personne ressource est un critère qui semblait être apprécié par l'administration.

Nous invitons les collègues à être vigilants sur la qualité rédactionnelle dans l'élaboration de leur dossier et nous sommes disponibles pour aider et donner des conseils.

Cette année encore, nous avons pu constater que l'appréciation générale donnée par certains supérieurs hiérarchiques n'était pas toujours bien rédigée, argumentée et ne mettait pas en valeur le dossier de l'agent.

Il faut également que le dossier soit dactylographié.

Collègues promus

| | |
|-----------------------------|---|
| DILHAN Sylvie | Université de Nantes (44) |
| GIRARD Stéphanie | DSDEN (85) |
| ALLAIN Linda | Rectorat de Nantes (44) |
| CAILLEAU Françoise | Rectorat de Nantes (44) |
| CHARROUN Kheira | Collège Marcelle Baron, Héric (44) |
| LEGEAY Fatima | LP Edouard Branly, La Roche/Yon (85) |
| BELLOCQ-LACOUSTETE Nathalie | Lycée Jules Verne, Nantes (44) |
| TILLY Brigitte | LGT Paul Scarron, Sillé Le Guillaume (72) |
| TESSIER Catherine | LP Louis Armand, Machecoul (44) |

Liste Complémentaire :

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| BEZIER Chrystelle | Collège Petite Lande, Rezé (44) |
|-------------------|---------------------------------|

5/ Informations complémentaires

Trois collègues ont présenté un dossier de congé de formation professionnelle. Ils ont tous reçu un avis favorable sous réserve d'envoi des justificatifs.

A la mi-janvier, un avis a été émis pour la titularisation des collègues stagiaires. La situation de deux collègues doit être revue suite à des congés maladie, et leur période de stagiaire va être prolongé d'autant.

Quatre collègues sont partis en détachement entre octobre 2019 et janvier 2020 : 3 au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et 1 au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

10 départs vers d'autres ministères entre septembre 2019 et avril 2020 : affaires sociales, économie finances, justice, conseil départemental de la Vendée, TGI Saint-Nazaire, cours d'appel d'Angers, IRA Nantes.

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

6/ Questions diverses

Dates des concours de catégorie C et B interne et externe : les 20 et 21 juillet 2020 mais l'académie de Nantes espère encore faire avancer ces dates.

Résultats de mutation : lundi 15 juin 2020 dans la journée.

MUTATIONS

Depuis cette année et la Réforme de la Fonction Publique, il n'y a plus de CAPA. Chaque agent est livré à lui-même et constatera le résultat de sa demande individuellement.

Les représentants syndicaux n'ont plus leur mot à dire en amont ou durant la CAPA, ce qui ne permet plus de questionner l'administration ou de mettre en lumière telle ou telle situation qui nécessiterait l'attention de l'administration. Sans remettre en cause le professionnalisme des collègues de la DIPATE (qui eux même regrettent la disparition de ces instances et des échanges avec les organisations syndicales), nous ne pouvons qu'alerter sur les risques d'un tel procédé qui laisse les agents seuls devant leur situation ; Alors bien sûr, il est prévu dans le nouveau dispositif la possibilité d'un recours post CAPA en étant accompagné d'un représentant d'une organisation syndicale de son choix.

Mais comment ne pas imaginer que des recours individuels, a posteriori des opérations de mutation, pourront aboutir alors même que le mouvement global est fait et que les informations auront été données à l'ensemble des agents.

L'administration prendra-t-elle le risque de détricoter le mouvement, avec des risques de modification en cascade qui ne manqueront pas de faire d'autres mécontents.

Contrairement aux personnels enseignants, il n'y a même plus de points et de barème sur lequel s'appuyer pour justifier objectivement de l'obtention ou non d'un poste.

La CGT continuera à être porte-parole des personnels sur le terrain comme en instance en déclinant notre action à travers

- des déclarations liminaires
- la mise à l'ordre du jour de questions diverses en instances ou des demandes d'audience.
- un compte-rendu commenté des instances dans lesquelles nous siégeons qui sera adressé à l'ensemble des personnels.

Retrouvez toute l'information syndicale académique de la CGT sur

<http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>



La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...

Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Internet <http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>